



marcotte
& ASSOCIÉS

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE LA MAURICIE**

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2020

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE LA MAURICIE**

**ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2020**

Table des matières

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5-8
Bilan	9-10
Évolution des actifs nets	11
Flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13-22
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Fonds d'administration générale - Direction du Syndicat	23
Annexe B - Fonds d'information, recherche et développement - Journal Forêts	
Nouvelles	23

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LA MAURICIE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Syndicat.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcotte et Associés inc.

Nicolet, le 5 juillet 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de CPA no A131086

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
RÉSULTATS
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020					Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	
PRODUITS						\$
Ventes	\$ -	\$ -	12 809 356	\$ -	\$ -	12 809 356
Prélevés	502 267	-	-	109 565	24 895	636 727
Subventions et participation financière	-	880 030	-	-	-	880 030
Support technique	-	84 391	-	-	-	84 391
Transfert de connaissances	-	-	-	7 936	-	7 936
Accréditation des entrepreneurs	-	-	-	1 200	-	1 200
	502 267	964 421	12 809 356	118 701	24 895	14 419 640
AUTRES PRODUITS						
Intérêts	4 308	-	-	-	-	4 308
Subvention salariale d'urgence du Canada	39 775	-	-	-	-	39 775
Subvention compte d'urgence aux entreprises canadiennes	10 000	-	-	-	-	10 000
	54 083	-	-	-	-	54 083
	556 350	964 421	12 809 356	118 701	24 895	14 473 723

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2019					Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	
PRODUITS						\$
Ventes	\$ -	\$ -	\$ 13 757 538	\$ -	\$ -	13 757 538
Prélevés	566 714	-	-	121 849	27 343	715 906
Subventions et participation financière	-	697 074	-	-	-	697 074
Support technique	-	155 894	-	-	-	155 894
Transfert de connaissances	-	3 600	-	25 093	-	28 693
Accréditation des entrepreneurs	-	-	-	1 200	-	1 200
	566 714	856 568	13 757 538	148 142	27 343	15 356 305
AUTRES PRODUITS						
Intérêts	59 220	96	-	23	56 281	115 620
Autres	1 256	-	-	-	-	1 256
	60 476	96	-	23	56 281	116 876
	627 190	856 664	13 757 538	148 165	83 624	15 473 181

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020					Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES						
Distributions aux producteurs, transporteurs, entrepreneurs et autres	149 747	-	12 809 356	28 628	13 213	13 000 944
Travaux sylvicoles et projets producteurs	150 032	574 572	-	-	-	574 572
Salaires et charges sociales	61 616	272 012	-	4 704	-	426 748
Affiliation à la F.P.B.Q.	17 451	-	-	-	-	61 616
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	16 894	-	-	-	-	17 451
Contributions aux agences	11 065	-	-	-	-	16 894
Direction du Syndicat (Annexe A)	-	-	-	-	-	11 065
Assemblée annuelle	1 084	30 239	-	16	-	31 339
Déplacement des employés	-	-	-	23 140	-	23 140
Journal Forêts Nouvelles (Annexe B)	24 630	17 712	-	763	-	43 105
Documentation et frais de bureau	-	1 109	-	5 037	-	6 146
Éducation et information	385	1 393	-	-	-	1 778
Publicité, dons et cotisations	7 164	14 756	-	221	-	22 141
Loyer	15 580	1 780	-	445	-	17 805
Honoraires professionnels	-	50	-	-	-	50
Pénalité et non-conformité	2 280	767	-	-	-	3 047
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	60 000	9 000	-	-	-	69 000
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	517 928	923 390	12 809 356	62 954	13 213	14 326 841
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	38 422	41 031	-	55 747	11 682	146 882

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2019					Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	Total
CHARGES	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Distributions aux producteurs, transporteurs, entrepreneurs et autres	176 518	-	13 757 538	33 746	15 575	13 983 377
Travaux sylvicoles et projets producteurs	-	528 024	-	-	-	528 024
Salaires et charges sociales	132 756	277 648	-	21 044	-	431 448
Affiliation à la F.P.B.Q.	65 178	-	-	-	-	65 178
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	18 786	-	-	-	-	18 786
Contributions aux agences	10 634	-	-	-	-	10 634
Direction du Syndicat (Annexe A)	25 152	-	-	-	-	25 152
Assemblée annuelle	2 707	-	-	-	-	2 707
Déplacement des employés	4 458	30 432	-	1 272	-	36 162
Journal Forêts Nouvelles (Annexe B)	-	-	-	38 405	-	38 405
Documentation et frais de bureau	27 726	22 907	-	1 334	-	51 967
Éducation et information	-	5 460	-	13 301	-	18 761
Journée forestière	-	-	-	26 018	-	26 018
Publicité, dons et cotisations	681	500	-	850	-	2 031
Loyer	6 302	14 601	-	1 042	-	21 945
Honoraires professionnels	45 121	1 740	-	435	-	47 296
Pénalité et non-conformité	-	2 837	-	-	-	2 837
Divers	120	1 322	-	-	-	1 442
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	1 041	778	-	-	-	1 819
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	-	-	-	1 437	-	1 437
	517 180	886 249	13 757 538	138 884	15 575	15 315 426
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	110 010	(29 585)	-	9 281	68 049	157 755

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

BILAN

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020					Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	62 996	(30 455)	1 067 480	30 198	32 690	1 162 909
Créances (note 4)	1 771	346 870	1 241 049	8 058	-	1 597 748
Créances interfonds (note 3)	1 330 192	-	153 087	334 099	2 651	-
Frais payés d'avance	5 472	2 500	-	-	-	7 972
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	-	-	250 373	-	-	250 373
	1 400 431	318 915	2 711 989	372 355	35 341	3 019 002
PLACEMENTS (note 5)						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	-	125 000	680 274	-	366 178	1 171 452
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 7)	14 563	1 047	-	-	-	15 610
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DESTINÉES À LA VENTE (note 7)	60 000	9 000	-	-	-	69 000
	391 737	-	-	-	-	391 737
	1 866 731	453 962	3 392 263	372 355	401 519	4 666 801
PASSIF						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 8)	721 296	26 333	1 024 666	47 095	-	1 819 390
Créditeurs interfonds (note 3)	2 651	51 568	1 664 291	-	101 519	-
	723 947	77 901	2 688 957	47 095	101 519	1 819 390
DETTE À LONG TERME (note 10)						
	30 000	-	-	-	-	30 000
	753 947	77 901	2 688 957	47 095	101 519	1 849 390
ACTIFS NETS						
Investis en immobilisations (note 12)	466 300	10 047	-	-	-	476 347
Non grevés d'affectation (note 12)	646 484	366 014	703 306	325 260	300 000	2 341 064
Solde à la fin	1 112 784	376 061	703 306	325 260	300 000	2 817 411
	1 866 731	453 962	3 392 263	372 355	401 519	4 666 801

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

, administrateur

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

BILAN

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2019					Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	41 591	217 998	775 389	33 286	28 016	1 096 280
Créances (note 4)	1 894	123 090	963 722	8 565	-	1 097 271
Créances interfonds (note 3)	969 696	-	206 030	265 553	-	-
Frais payés d'avance	6 731	-	-	-	-	6 731
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	-	125 000	250 156	-	-	375 156
	1 019 912	466 088	2 195 297	307 404	28 016	2 575 438
PLACEMENTS (note 5)	-	-	680 647	-	366 178	1 046 825
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	4 953	1 814	-	-	-	6 767
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 7)	390 670	-	-	-	-	390 670
	1 415 535	467 902	2 875 944	307 404	394 194	4 019 700
PASSIF						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 8)	352 855	21 036	815 930	37 891	-	1 227 712
Créditeurs interfonds (note 3)	-	111 836	1 235 249	-	94 194	-
	352 855	132 872	2 051 179	37 891	94 194	1 227 712
ACTIFS NETS						
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS (note 12)	395 623	1 814	-	-	-	397 437
NON GREVÉS D'AFFECTATION (note 12)	667 057	333 216	824 765	269 513	300 000	2 394 551
Solde à la fin	1 062 680	335 030	824 765	269 513	300 000	2 791 988
	1 415 535	467 902	2 875 944	307 404	394 194	4 019 700

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
ÉVOLUTIONS DES ACTIFS NETS
 Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020					2019
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 062 680	335 030	824 765	269 513	300 000	2 791 988
Excédent des produits par rapport aux charges	38 422	41 031	-	55 747	11 682	146 882
Péréquation (note 9)	-	-	(121 459)	-	-	(121 459)
Virements interfonds	11 682	-	-	-	(11 682)	-
SOLDE À LA FIN	1 112 784	376 061	703 306	325 260	300 000	2 817 411
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	Total
SOLDE AU DÉBUT	884 621	364 615	388 544	260 232	300 000	2 198 012
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	110 010	(29 585)	-	9 281	68 049	157 755
Péréquation (note 9)	-	-	436 221	-	-	436 221
Virements interfonds	68 049	-	-	-	(68 049)	-
SOLDE À LA FIN	1 062 680	335 030	824 765	269 513	300 000	2 791 988

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
FLUX DE TRÉSORERIE
 Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	146 882	157 755
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	3 047	1 819
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	69 000	1 437
Péréquation (note 9)	(121 459)	436 221
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	89 960	(199 924)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	187 430	397 308
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aquisition d'immobilisations corporelles	(11 890)	(1 500)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(139 067)	(115 199)
Acquisition de placement	(375 000)	(775 636)
Disposition de placement	375 156	664 825
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(150 801)	(227 510)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	30 000	-
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	66 629	169 798
Encaisse au début de l'exercice	1 096 280	926 482
Encaisse à la fin de l'exercice	1 162 909	1 096 280

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie est une association agricole qui a été constituée en vertu de la Loi des Syndicats Professionnels, Statuts refondus, 1064, chapitre 146.

Le Syndicat effectue la mise en marché du bois sur son territoire, la perception des ventes de bois et la distribution aux transporteurs et aux producteurs. Le Syndicat offre également un service d'aide individuelle, de formation et d'éducation aux propriétaires forestiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité d'exercice par fonds

Les produits et les charges du Syndicat sont imputés à cinq fonds distincts.

Le fonds d'administration générale gère les opérations courantes du Syndicat incluant l'application du plan conjoint des Producteurs de Bois de la Mauricie. Ses principaux revenus proviennent des prélevés des ventes de bois. Ses dépenses sont celles inhérentes à ses revenus.

Le fonds d'aménagement a pour but de donner au Syndicat les moyens financiers pour la mise en valeur des boisés privés de la Mauricie. Les produits et les charges afférents aux activités du fonds d'aménagement sont présentés dans celui-ci.

Le fonds de la vente de bois contient les produits de contrats directs. Les seules charges issues de ce fonds sont les paiements aux producteurs et aux transporteurs ainsi que la péréquation. Ce fonds ne génère ni bénéfice ni perte puisque toutes les autres charges associées à ce fonds sont assumées par le fonds d'administration générale.

Le fonds d'information, de recherche et de développement a été créé pour la recherche de nouveaux débouchés et le développement de la forêt privée mauricienne et fait l'objet d'une comptabilité spéciale. Les principaux produits proviennent de prélevés sur la vente de bois et d'une contribution volontaire d'industriels.

Le fonds de roulement est un fonds de réserve qui permet d'appliquer efficacement le plan conjoint et ses règlements et qui pourra éventuellement servir de garantie sur tout emprunt contracté par le Syndicat. Les produits de ce fonds sont principalement générés par un prélevé sur la vente du bois. Les intérêts gagnés par ce fonds de roulement appartiennent au fonds d'administration générale pour l'administration du plan et des règlements. Le Syndicat peut décider de laisser ces intérêts au fonds de roulement. Les versements des excédents des autres fonds au fonds de roulement sont permis jusqu'à ce que le fonds atteigne 300 000 \$.

Constatation des produits

L'organisme constate ses produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des créances et des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 décembre 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipements	Dégressif	20 %
Équipements forestiers	Dégressif	20 %
Équipements informatiques	Linéaire	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et le taux indiqué ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Logiciels	Linéaire	2 ans

Immobilisations incorporelles destinées à la vente

Les immobilisations incorporelles destinées à la vente sont constituées d'un logiciel pour la mise en marché et sont comptabilisées au moindre du coût et de la juste valeur. Les immobilisations incorporelles destinées à la vente ne sont pas amorties.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires, est comptabilisée sous la rubrique Autres produits, à la condition que le syndicat soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

Estimations comptables

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

3. CRÉANCES ET CRÉDITEURS INTERFONDS

Les créances et créditeurs interfonds ne comportent ni intérêt, ni modalité d'encaissement et de remboursement.

	2020	2019
Les avances consenties par le:	\$	\$
Fonds d'administration générale au:		
Fonds de la vente de bois	<u>1 330 192</u>	<u>969 696</u>
Fonds de la vente de bois au:		
Fonds d'aménagement	51 568	111 836
Fonds de roulement	<u>101 519</u>	<u>94 194</u>
	<u>153 087</u>	<u>206 030</u>
Fonds d'information, recherche et développement au:		
Fonds de la vente de bois	<u>334 099</u>	<u>265 553</u>
Fonds de roulement au :		
Fonds d'administration général	<u>2 651</u>	-
	<u>2 651</u>	<u>-</u>
Les avances consenties au:	\$	\$
Fonds d'administration générale par le:		
Fonds de roulement	<u>2 651</u>	-
Fonds d'aménagement par le:		
Fonds de la vente de bois	<u>51 568</u>	<u>111 836</u>
Fonds de la vente de bois par le:		
Fonds d'administration générale	1 330 192	969 696
Fonds d'information, recherche et développement	<u>334 099</u>	<u>265 553</u>
	<u>1 664 291</u>	<u>1 235 249</u>
Fonds de roulement par le:		
Fonds de la vente de bois	<u>101 519</u>	<u>94 194</u>

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 31 décembre 2020

4. CRÉANCES

	2020	2019
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Clients	1 771	1 894
Fonds d'aménagement		
Clients	346 870	123 090
Fonds de la vente de bois		
Clients	1 055 831	925 558
Taxes de vente à recevoir de l'État	185 218	38 164
	<u>1 241 049</u>	<u>963 722</u>
Fonds d'information, recherche et développement		
Clients	<u>8 058</u>	<u>8 565</u>

5. PLACEMENTS

	2020	2019
	\$	\$
Fonds d'aménagement		
Placement garanti lié aux marchés, échu au cours de l'exercice	-	125 000
Billet à capital protégé, au coût (JVM de 120 661 \$; 0 \$ en 2019)	125 000	-
	<u>125 000</u>	<u>125 000</u>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	-	125 000
	<u>125 000</u>	<u>-</u>
Fonds de la vente de bois		
Placement garanti lié aux marchés, sans intérêt, échéant en décembre 2021	250 373	500 529
Billet à capital protégé, au coût (JVM de 654 886 \$, 355 288 \$ en 2019)	605 274	355 274
Caisse populaire - Parts de capital, portant intérêt au taux de 4,25 %	75 000	75 000
	<u>930 647</u>	<u>930 803</u>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	250 373	250 156
	<u>680 274</u>	<u>680 647</u>
Fonds de roulement		
Billet à capital protégé, au coût (JVM de 426 256 \$, 366 192 \$ en 2019)	<u>366 178</u>	<u>366 178</u>

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2020

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Mobilier et équipements	117 946	114 637	3 309	4 031
Équipements informatiques	40 798	29 544	11 254	922
	158 744	144 181	14 563	4 953
Fonds d'aménagement				
Équipements forestiers	1 900	1 815	85	106
Mobilier et équipements	1 040	969	71	89
Équipements informatiques	22 581	21 690	891	1 619
	25 521	24 474	1 047	1 814

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
Logiciels	209 769	149 769	60 000	-
Logiciel destiné à la vente	391 737	-	391 737	390 670
	601 506	149 769	451 737	390 670
Fonds d'aménagement				
Logiciels	94 138	85 138	9 000	-
Fonds d'information, recherche et développement				
Logiciels	2 875	2 875	-	-

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 31 décembre 2020

8. CRÉDITEURS

	2020	2019
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Fournisseurs et frais courus	706 526	336 612
Salaires à payer	5 713	4 469
Déductions à la source à remettre à l'État	9 057	11 774
	<u>721 296</u>	<u>352 855</u>
Fonds d'aménagement		
Fournisseurs	26 333	18 408
Taxes de vente à remettre à l'État	-	2 628
	<u>26 333</u>	<u>21 036</u>
Fonds de la vente de bois		
Fournisseurs	<u>1 024 666</u>	<u>815 930</u>
Fonds d'information, recherche et développement		
Fournisseurs	45 770	36 566
Revenus reportés	1 325	1 325
	<u>47 095</u>	<u>37 891</u>

9. PÉRÉQUATION

	2020	2019
	\$	\$
Fonds de la vente de bois		
Paiement rétroactif attribuable aux exercices précédents	(216 264)	-
Péréquation de l'exercice	94 805	436 221
	<u>(121 459)</u>	<u>436 221</u>

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 31 décembre 2020

10. DETTE À LONG TERME

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Desjardins, d'un capital restant dû de 40 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 (a)	30 000	-

(a) Au cours de l'exercice, la société a obtenu un emprunt de 40 000 \$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si la société rembourse 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, le solde de 10 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par 36 versements mensuels, capital et intérêts. Étant raisonnablement certain de rembourser 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, le syndicat a constaté 10 000 \$ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt à titre de subvention, présentée sous la rubrique Autres produits.

Les versements de capital sur la dette à long terme échéant au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2022 : 30 000 \$

11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Créances	(500 477)	459 653
Frais payés d'avance	(1 241)	-
Créditeurs	591 678	(659 577)
	89 960	(199 924)

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

12. ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

			2020	2019
	Investis en immobiliations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale				
SOLDE AU DÉBUT	395 623	667 057	1 062 680	884 621
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(62 280)	100 702	38 422	110 010
Virements interfonds		11 682	11 682	68 049
Acquisition d'immobilisations	132 957	(132 957)	-	-
SOLDE À LA FIN	466 300	646 484	1 112 784	1 062 680
Fonds d'aménagement				
SOLDE AU DÉBUT	1 814	333 216	335 030	364 615
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(9 767)	50 798	41 031	(29 585)
Acquisition d'immobilisations	18 000	(18 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	10 047	366 014	376 061	335 030
Fonds de la vente de bois				
SOLDE AU DÉBUT	-	824 765	824 765	388 544
Excédent des produits par rapport aux charges	-	-	-	-
Péréquation (note 9)	-	(121 459)	(121 459)	436 221
SOLDE À LA FIN	-	703 306	703 306	824 765
Fonds d'information, recherche et développement				
SOLDE AU DÉBUT	-	269 513	269 513	260 232
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	55 747	55 747	9 281
SOLDE À LA FIN	-	325 260	325 260	269 513
Fonds de roulement				
SOLDE AU DÉBUT	-	300 000	300 000	300 000
Excédent des produits par rapport aux charges	-	11 682	11 682	68 049
Virement interfonds	-	(11 682)	(11 682)	(68 049)
SOLDE À LA FIN	-	300 000	300 000	300 000

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Le Syndicat, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Instruments financiers - (a) Risque de crédit

Le Syndicat consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Le Syndicat n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, le Syndicat évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Il y a concentration de risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour le Syndicat, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent au secteur d'activité de la transformation du bois. Pour ce qui est des comptes clients, le Syndicat ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

Instruments financiers - (b) Risque de taux d'intérêt

Le Syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Ils assujettissent le Syndicat à un risque de juste valeur. L'organisme est exposé à ce risque sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des placements sécuritaires.

Instruments financiers - (c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les créiteurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Syndicat a signé un bail, conjointement avec le Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec, pour le loyer. Il vient à échéance en mars 2024. Les loyers minimaux futurs totalisent 110 711 \$ et se répartissent ainsi pour les quatre prochaines années: 2021 à 2023, 34 065 \$ et 2024; 8 516 \$, plus une augmentation annuelle calculée selon l'IPC du mois de février précédent.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 31 décembre 2020

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Transactions avec des administrateurs		
Subventions	-	<u>3 674</u>
Transactions avec le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec (S.P.B.C.Q.)		
Débiteurs	484 707	337 845
Créditeurs	663 521	330 360
Frais administratifs		
Facturés par S.P.B.C.Q.	<u>289 768</u>	<u>278 345</u>
	<u><u>1 437 996</u></u>	<u><u>946 550</u></u>

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange.

Le Syndicat et le S.P.B.C.Q. ont le même directeur général et partagent les mêmes locaux.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 décembre 2020

Annexe A - Fonds d'administration générale - Direction du Syndicat

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Conseil d'administration		
Indemnités de présence	660	3 660
Frais de déplacement et autres	286	1 215
Réunions diverses		
Indemnités de présence	5 061	10 099
Frais de déplacement et autres	508	2 503
Frais de congrès	-	3 475
Salaire du Président	4 550	4 200
	<u>11 065</u>	<u>25 152</u>

Annexe B - Fonds d'information, recherche et développement - Journal Forêts Nouvelles

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fournitures de bureau	1 075	1 413
Impression	13 637	21 214
Salaires et charges sociales	218	897
Timbres	8 210	14 881
	<u>23 140</u>	<u>38 405</u>